

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA COUTURE BOUSSEY

Séance ordinaire du 24 avril 2015 à 20 Heures 30

Nombre

De Conseillers 19

De Présents 14

De votants 16

Date de la convocation : le 15 avril 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre du mois d'avril à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de cette commune,

Étaient présents :

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire ; Mesdames Patricia BAZIN et Laurence NICOLAS et Messieurs Francis DAVOUST, Daniel L'HOSTIS et Marceau WILMART, Maire-Adjoints ; Mesdames Nadine HANNE, Jocelyne PASQUIER, Corinne WILHELMY et Messieurs Altino DE OLIVEIRA DIAS, Michel LAMI, Jean-Marie LUCIANI, Jean-Pierre NICOLAS et Philippe RETOURNE conseillers municipaux.

Absents excusés : Mesdames Sandrine BOITEL (CM), Nicole MERTZ (CM), Monsieur Sébastien MERTZ (CM)

Pouvoirs : Mme Isabelle BACON (CM) donne pouvoir à M. Altino DE OLIVEIRA DIAS (CM)
Mme Marie-Christine MICHEL (CM) donne pouvoir à M. Francis DAVOUST (MA)












Monsieur Marceau WILMART a été élu secrétaire.

Assiste à la réunion sans prendre part aux délibérations : M. Stéphane ANTONIO, Secrétaire Général de la mairie.


Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Sylvain BOREGGIO, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

-  CCPN – Schéma de mutualisation
-  CCPN – Groupement de commandes « papier bureautique et enveloppes » - désignation des membres de la commission d'appel d'offres
-  CCPN – Groupement de commandes d'extincteurs - désignation des membres de la commission d'appel d'offres
-  CCPN – Groupement de commandes pour le balayage des voies - désignation des membres de la commission d'appel d'offres
-  Finance – Participation financière à la classe de découverte de Garennes sur Eure
-  Finance – Arrêt de projet pour demande de subvention
-  Finance – Projet d'écriture d'un ouvrage sur La Couture Bousse
-  Personnel – Modification du régime indemnitaire
-  Devis
-  Rapport des commissions
-  Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout du point suivant :

-  Musée – Achat et vente de produit dérivé

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte ce rajout.

1) CCPN – Schéma de mutualisation (D.28/2015)

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RTC)
Considérant que le Schéma de mutualisation a été présenté en conseil communautaire de la CCPN le 21 janvier 2015
Considérant que chaque commune membre de l'EPCI doit émettre un avis sur le schéma de mutualisation
Après avoir entendu le maire et pris connaissance du document annexé à la présente délibération,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- adopte le schéma de mutualisation intercommunal

2) CCPN – Groupement de commandes « papier bureautique et enveloppes » - désignation des membres de la commission d'appel d'offres (D.29/2015)

Suite à la délibération 16/2015 du 20 février 2015, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de groupement de commandes relative à l'achat groupé de papier bureautique et d'enveloppes, prévoit en son article 5 que la commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, élu par ses membres ayant voix délibérative et que celle-ci est présidée par le représentant du coordonnateur.
Pour chaque membre titulaire, il sera prévu un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- nomme : Monsieur Marceau WILMART, comme membre titulaire (membre de la CAO communale)
Monsieur Francis DAVOUST, comme membre suppléant (membre de la CAO communale)

3) CCPN – Groupement de commandes d'extincteurs - désignation des membres de la commission d'appel d'offres (D.30/2015)

Suite à la délibération 17/2015 du 20 février 2015, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de groupement de commandes relative à la vérification, au contrôle et au remplacement des extincteurs de la commune, prévoit en son article 5 que la commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, élu par ses membres ayant voix délibérative et que celle-ci est présidée par le représentant du coordonnateur.
Pour chaque membre titulaire, il sera prévu un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- nomme : Monsieur Marceau WILMART, comme membre titulaire (membre de la CAO communale)
Monsieur Francis DAVOUST, comme membre suppléant (membre de la CAO communale)

4) CCPN – Groupement de commandes pour le balayage des voies - désignation des membres de la commission d'appel d'offres (D.31/2015)

Suite à la délibération 26/2015 du 27 mars 2015, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de groupement de commandes relative à la réalisation de service de balayage mécanique des caniveaux des voies dites d'intérêt communautaire, prévoit en son article 5 que la commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, élu par ses membres ayant voix délibérative et que celle-ci est présidée par le représentant du coordonnateur.
Pour chaque membre titulaire, il sera prévu un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- nomme : Monsieur Marceau WILMART, comme membre titulaire (membre de la CAO communale)
Monsieur Francis DAVOUST, comme membre suppléant (membre de la CAO communale)

5) Finance – Participation financière à la classe de découverte de Garennes sur Eure (D.32/2015)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de participation financière à une classe de découverte émanant de Monsieur le Maire de Garennes sur Eure. L'élève habite La Couture Bousseay et une dérogation scolaire avait été acceptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte de verser une participation financière de 250 € à la commune de Garennes sur Eure.

6) Finance – Arrêt de projet pour demande de subvention (D.33/2015)

a) Arrêt de bus rue d'Ivry côté musée – mise en accessibilité

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des devis pour la mise aux normes d'accessibilité de l'arrêt de bus rue d'Ivry (côté musée).

Il en ressort que l'entreprise Pigeon TP est choisie pour ces travaux.

Le projet est estimé à 3 981.37 € HT – 4 777.64 € TTC

Monsieur le Maire demande au conseil de se positionner sur ce choix et sur le plan de financement suivant :

FINANCEUR	MONTANT	TAUX
Commune (autofinancement)	796.28 €	20 %
Conseil départemental de l'Eure	3 185.09 €	80 %
TOTAL	3 981.37 €	100 %

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte le devis de l'entreprise Pigeon TP pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus rue d'Ivry (côté musée) pour un montant de 3 981.37 € HT – 4 777.64 € TTC,
- valide ce plan de financement,
- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention.

7) Finance – Projet d'écriture d'un ouvrage sur La Couture BousseY (D.34/2015)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition financière pour la refonte de l'ouvrage « les sillons de la mémoire ». Cet ouvrage, qui a été édité pour la première fois, il y a seize ans raconte l'histoire de la commune. Son auteur, Pierre MOLKHOU, propose une recomposition complète du recueil avec une mise à jour.

Monsieur le Maire rend compte des différentes propositions qualitatives et quantitatives faites par l'auteur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne son accord sur la composition d'un nouvel ouvrage.
- dit qu'il devra être d'un format de 40 pages,
- dit qu'il devra être édité à 1500 exemplaires,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

8) Personnel – Modification du régime indemnitaire (D.35/2015)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU le décret n° 97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emploi des agents de police,

VU la délibération communale D.4/2012 du 20 janvier 2012 fixant les modalités d'application du régime indemnitaire,

VU la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

VU les crédits inscrits au budget,

CONSIDERANT que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

CONSIDERANT qu'un agent a été nommé au grade de catégorie B de « chef de service de police municipale ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter la disposition suivante à la liste des régimes indemnitaires accordés par la délibération communale D.4/2012 du 20 janvier 2012 fixant les modalités d'application du régime indemnitaire,

FILIERE	CATEGORIE	CADRES D'EMPLOIS	INDEMNITE PROPOSEE		
			Titre	coefficient	période
Police	B	Chef de service de police municipale	ISFAP	21.5% brut	mois

ISFAP = Indemnité Spéciale de Fonction des Agents de Police

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- accepte ce rajout tel que présenté.

9) Musée – Achat et vente de produits dérivés (D.36/2015)

Monsieur le Maire expose que le musée des instruments à vent a participé à la préparation de l'exposition « Trois petites notes de musique » présentée au Château de Martainville - Musée des traditions et arts normands en 2015. La directrice du musée a également collaboré à la rédaction du catalogue de l'exposition : plusieurs articles sont ainsi consacrés au Musée des instruments à vent et à différents aspects de la facture d'instruments du bassin Couturiot. Ce catalogue donne ainsi une image assez complète de l'histoire et de la production actuelle des facteurs Couturiots au sein d'un panorama sur la facture normande.

Afin de pouvoir mettre en vente cet article de qualité aux visiteurs du musée, il est proposé d'acheter 20 exemplaires du catalogue au prix de 7,50 € l'unité. (Tarif éditeur proposé par le Musée des traditions et arts normands)

1- Achat de catalogues

Produit	Prix d'achat	Quantité	Coût total
Catalogue « Trois petites notes de musique »	7,50 €	20	150 €
TOTAL			150 €

2- Mise en vente des catalogues

Produit	Prix de vente au public
Catalogue « Trois petites notes de musique »	10 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- accepte l'achat de 20 catalogues « Trois petites notes de musique » au prix unitaire de 7.50 €
- décide que le prix de vente au public sera de 10 €

10) Devis - Rénovation du parking et de la façade de la mairie (D.37/2015) :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée des devis pour la rénovation du parking et de la façade de la mairie. Après étude, il apparaît que le devis le mieux disant est celui de l'artisan Martial BEAUMER (La Couture Bousse) pour un montant de 7304 € HT (8764.80 € TTC) pour le parking, et de 3000 € HT (3600 € TTC) pour la façade de la mairie (sans peinture).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- accepte le devis de l'artisan Martial BEAUMER pour un montant de 7304 € HT (8764.80 € TTC) pour le parking, et de 3000 € HT (3600 € TTC) pour la façade de la mairie (sans peinture).

11) Rapport des commissions

Monsieur le Maire, avec Madame Laurence NICOLAS, Maire Adjoint, ont rencontré les conseils d'école maternelle et primaire le 21 avril afin de mettre en place de nouveaux horaires pour les rythmes scolaires à compter de septembre 2015. Les propositions vont être transmises à l'inspection académique pour avis décisionnaire.

12) Questions diverses

a) Informations

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire, informe l'assemblée :

* qu'il lui transmet les remerciements des élèves de CM2 qui lui ont envoyé en mairie une carte postale de Chambon sur Lac (Puy de Dôme) suite à leur départ pendant une semaine en classe de découverte. Ils y ont découvert la chaîne des volcans d'Auvergne. L'assemblée, à son tour, les remercie pour ce geste.

* de la fermeture de la classe d'adaptation à l'école primaire des quatre vents à la rentrée scolaire 2015 / 2016.

* que le gala de fin d'année de l'ALEC se déroulera le week-end du 20 et 21 juin (réparti sur 3 séances) à la salle polyvalente.

* des prochains rendez-vous du musée :

- Opération « au printemps la Normandie se découvre » jusqu'au 11 mai : tarifs réduits
- Atelier enfants les 29 et 30 avril et 7 mai
- Visite express le 5 mai
- Nuit des musées le 16 mai

* que les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la fontaine et rue Pinard (en partie) doivent commencer le 12 mai.

* que les travaux de réfection de voirie rue de St André doivent débuter au début du 4^{ème} trimestre 2015.

* que concernant la rue d'Ezy, la DRT27 et le SIEGE sont toujours en litige avec l'entreprise qui a fait les travaux d'enfouissement des réseaux.

* que le transformateur EDF, à l'angle de la rue de la fontaine et de la rue d'Ezy, va être décoré par la section Ado du secteur enfance de la CCPN et que son inauguration aura lieu le 04 mai.

* que les bacs à fleurs devant la mairie vont être repeints.

* du programme des cérémonies du 8 mai :

- rassemblement à 11 H, rue d'Ivry (à côté du château d'eau), au monument des résistants, Pierre MIGUET et Jean-Michel HERAULT,

- rassemblement à 11 H 30, place de la victoire (rue Grande), au monument aux morts,

Y participeront : les sapeurs-pompiers, l'association des anciens combattants, l'école de musique pour les chants et le 79th Memory Group, avec véhicules et tenues.

b) Tour de table

* Monsieur Michel LAMI, conseiller municipal, président de l'école de musique, informe l'assemblée que les auditions auront lieu le 1^{er} juillet.

* Madame Patricia BAZIN, maire-adjoint, informe l'assemblée :

- de l'organisation par la municipalité d'une soirée dansante « Brazil » le 13 juin.

- de la présentation, le 18 juin à 18 H à la salle polyvalente, de l'enquête faite sur l'inventaire du patrimoine. Cette soirée échange sera suivi d'un mini concert avec les ensembles du conservatoire à rayonnement départemental d'Evreux.

* Monsieur Jean-Marie LUCIANI, conseiller municipal :

- indique, avec indignation, que de nombreux dépôts sauvages de déchets verts apparaissent sur le territoire de la commune et demande à Monsieur le Maire ce qui est fait. Monsieur le Maire répond que la police municipale est alertée de ce problème, mais que des dénonciations seraient bienvenues. Il ne comprend pas ces comportements puisque la déchetterie est accessible, mais il présume que ce sont des personnes qui travaillent « au noir ».

- demande ce qu'il en est de l'entretien de la rue des pastouriaux car des arbres poussent sur les trottoirs. Monsieur Francis DAVOUST, maire-adjoint, chargé de la voirie, prend en compte cette remarque.

* Monsieur Philippe RETOURNÉ, conseiller municipal, informe que l'association Kanta organise le dimanche 10 mai à 14 H 30 à la salle polyvalente un thé dansant.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

La séance est levée le vendredi 24 avril 2015 à 23 Heures 00 minutes

Suivent les signatures